

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 27 mars 2018

Compte-rendu

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), M. MINNITI Didier (Brey-et-Maison du Bois), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), M. MICHAUD Paul (Le Crouzet), Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), Mme ROBBE Jeanine (Gellin), M. PAQUETTE Florent, M. GUYON Gérard (Les Hôpitaux Neufs), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. POIX-DAUDE Denis, Mme BIESSE Danièle, M. VEROT Luc, Mme ANDREZ Isabelle (Jougne), M. PASQUIER Daniel, M. LORIN Joël (Labergement-Sainte-Marie), M. JACQUEMIN-VERGUET Claude (Longevilles-Mont-d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), Mme CHARDON Dominique (Malpas), M. DEQUE Gérard, M. WAUTHY Bernard, Mme BERTIN Odile (Métabief), Mme BERTHET Sylvie, (Mouthe), Mme BROSSARD Corinne (Oye et Pallet), M. COSTE Christian (Oye et Pallet), M. ROUSSEL Pierre (Petite Chaux), Monsieur SAGET Fabrice (La Planée), M. PONCET Alain (Les Pontets), M. VUILLAUME Jean-Paul (Remoray Boujeons), M. CHEVASSU Lionel, M. PARRAUD Michel (Rochejean), Mme PRETTE Brigitte (Saint-Antoine), M. LIEGEON Patrick (Saint-Point-Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet)

Autres présents : Mme CHAMEL Michèle (trésorière), M. PETITE Gilles

Excusés M. HATRI Samuel (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison-Neuve), M. BELOT Roger, Mme DURAND Laura (Les Fourgs), M. BRACHOTTE Patrice (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement-Sainte-Marie), M. PODICO Christophe (Malbuisson), M. CAPELLI Daniel, M. ROBBE Marcel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. LETOUBLON Albert (Mouthe) M. SEGUIN Michel (La Planée), M. GINDRE Claude (Les Pontets), Mme PARENT Sylvie (Reculfoz), M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. BELOT Roger ayant donné procuration à Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine (Les Fourgs), Mme TRIMAILLE Marie-Hélène ayant donné procuration à M. PASQUIER Daniel, (Labergement-Sainte-Marie), M. PERRIN Daniel ayant donné procuration à Mme BERTHET Sylvie

Représentés : M. SEGUIN Michel représenté par Monsieur SAGET Fabrice (La Planée), M. GINDRE Claude représenté par M. PONCET Alain (Les Pontets)

Election d'un secrétaire de séance : Monsieur Sébastien POPULAIRE

Approbation du compte rendu du 13 mars 2018

Le conseil approuve à l'unanimité le compte rendu proposé concernant le conseil communautaire du 13 mars dernier.

I Participation de la CCLMHD au SMMO

Le Président laisse la parole à Mr CHEVASSU pour présenter les orientations débattues lors de la dernière réunion de Bureau du SMMO concernant les projets d'amélioration de la station. Il fait distribuer une note présentant deux projets :

1-1 Le Projet ISO

Il consiste à entretenir toutes les remontés mécaniques à un niveau de sécurité et d'utilisation actuel.

- La dette restera à environ 14 M€ sur 20 ans car il faut emprunter tous les ans pour financer les inspections trentenaires et les casses (vieillessement des installations).

- L'attractivité de Piquemiette restera faible pour deux raisons

* pistes difficiles pour les débutants

* Retour sur Métabief trop long

* Pas de possibilité future de prévoir un développement d'été

1-2 Le projet EVE

L'étude EVE permettra de connaître le potentiel réel des installations actuelles et de pouvoir moderniser en profondeur ses installations (utilisation des pylônes actuels). Le diagnostic est en cours mais les résultats ne sont pas encore connus.

A noter que :

- La reconfiguration des appareils n'était pas possible avant 2017
- Cela éviterait de passer par des études environnementales
- Cela éviterait de pourvoir à des compensations
- Cela permettrait la maîtrise de l'investissement avec un projet à 4.5 MC

Ce projet prévoit que la dette passe à 15 M€ sur 20 ans avec une maîtrise de l'entretien des installations (le remboursement actuel de la dette est de 1 150 000€/an)

Ce projet permettrait :

- de fluidifier Paradis qui reste un atout dans l'apprentissage (piste Renard), et Troupezy qui bénéficie d'une belle piste rouge et du retour Piquemiette.

Cela pourrait se traduire par l'augmentation de la vitesse de ces deux télésièges (en installant un tapis roulant pour l'embarquement) et en augmentant la capacité des sièges.

- d'augmenter l'attractivité de Piquemiette en favorisant la pratique des skieurs débutants et en améliorant La liaison avec Métabief.
- de garantir la neige en réalisant des installations de neige de culture sur les pistes à forts enjeux.
 - Piste Source -Guidel pour un retour bas Piquemiette
 - Piste compétition pour avoir un produit de loisir et d'entraînement c> Bas des roches

Ces aménagements n'ont pas besoin d'étude environnementale car ils font partie de la phase 2 du projet « neige de culture » débutée avec la création de la retenue colinéaire. Pour mémoire, l'autorisation de production de neige et de l'ordre de 200 000m3

- d'éviter les inspections trentenaires des 3 télésièges de Piquemiette
En créant un télésiège Lynx qui partirait du parking de Piquemiette pour l'arrivée actuelle du télésiège chamois afin de permettre une desserte des pistes :
Granges des pauvres « bleu » agréable et facile pour les débutants avec possibilité de retour vers Métabief
Source pour retour Métabief ou parking Piquemiette
Source —Guidel vers parking Métabief
Bouc blanc sans le mur pour un accès télésiège des roches
Inter compétitions pour un accès télésiège des roches
Entraînements pour la compétition.
- de développer des activités d'été VTT-Tyrolienne grâce à la création du télésiège Lynx
- d'optimiser les dépenses de fonctionnement avec la suppression :
 - du Téléski liaison et Le Tertre (remplacés par une navette routière pour desservir les parkings)
 - du télésiège Piquemiette Parking-plateau des roches
 - du Téléski Signal
 - Téléski mini pique (Bonne piste débutant mais pas d'accès facile pour le prendre)

La création d'un télésiège qui arriverait au sommet du Morond est abandonnée pour les raisons suivantes :

- investissement 3 M€
- => Ne desservirait aucune piste mais faciliterait le retour vers Métabief

La difficulté pour descendre à Piquemiette reste la même (Mur Troupezy)

Pas d'augmentation de la fréquentation

Problématique environnemental (arrête biotope falaise, survol de la retenue colinéaire, compensation environnementale pour le défrichement de la forêt)

Pour terminer, Mr CHEVASSU présente les bilans financiers des trois dernières années :

	2016		2017		2018	
Charges d'investissement	1 565 702 €		1 894 237 €		1 957 678 €	
Amortissement Subventions	341 687 €	22%	347 459 €	18%	331 574 €	20%
Bénéfice d'Exploitation	216 057 €	14%	434 778 €	23%	954 104 €	49%
Contribution CCMO2L	100 000 €	6%	100 000 €	5%	100 000 €	5%
Contribution CCHD	12 000 €	1%	12 000 €	1%	12 000 €	1%
Contribution CD25	895 958 €	57%	1 000 000 €	53%	500 000 €	25%

Mme BULLE LESCOFFIT s'interroge pour savoir qu'elles sont les solutions envisagées si les conclusions de l'étude EVE ne sont pas favorables à la réutilisation des installations existantes.

Mr CHEVASSU précise qu'il n'y a pas d'autres solutions pour l'instant mais le projet ISO semble compromis compte tenu de son montant de 14 M€. Il précise que le développement du site de Super Longeville, notamment en matière de neige de culture, n'est pas envisagé compte tenu des problèmes environnementaux.

Mr JACQUEMIN VERGUET regrette cette situation et rappelle que sa commune a fait l'effort de mettre à disposition le terrain nécessaire à la retenue collinaire.

Après ce large exposé le Président remercie Mr CHEVASSU puis rappelle que par délibération du 17 juin 2015, la CCMO2L avait décidé de contribuer à hauteur de 100 000 €/an au programme d'investissement visant à restructurer le domaine skiable de la station de Métabief, par le biais d'une convention annuelle.

Cet engagement a été reconduit par la CCLMHD (délibération du 25 juillet 2017).

La CCHD versait 12 000€/an au titre de sa participation aux tremplins de Chaux-Neuve.

Le Conseil Départemental a fait savoir par la voix du Président du SMMO que ses représentants souhaitaient une augmentation de la contribution financière des Collectivités locales afin de partager le risque d'exploitation et impliquer davantage les élus locaux dans les choix de développement à venir.

Au vu de cette demande et dans le but d'une approche globale le Président propose, sans attendre la rédaction des nouveaux statuts :

- pour 2018, d'augmenter la participation de la CCLMHD à hauteur de 100 000€, ceci dans le but de bien marquer l'engagement de cette dernière ce qui portera sa contribution à 200 000€ plus 12 000€ au titre des engagements CCHD.
- pour 2019, d'augmenter la participation de 150 000€ soit 350 000€ de participation plus 12 000€ au titre des engagements CCHD
- pour 2020, d'augmenter la participation de 150 000€ soit 500 000€ de participation plus 12 000€ au titre des engagements CCHD

- que le montant de la participation de la CCLMHD ne dépasse pas 50 % des besoins nécessaires à l'équilibre du budget du SMMO.

Certains élus sont dérangés par le fait que la CCLMHD aura la même participation que le Département. Le parallèle est fait avec le Syndicat Mixte des deux lacs pour lequel le Département s'est désengagé.

Mr MINITTI demande si la Communauté a la certitude que dans les nouveaux statuts du SMMO le nombre d'élus de la CCLMHD sera identique à celui du Département.

Mr CHEVASSU répond qu'il n'y a pas de certitude et que c'est lors de la rédaction de ces statuts qu'il faudra trancher cette question.

Mme ANDREZ demande si la Communauté de Communes du Grand Pontarlier a été sollicitée pour participer au financement de ce Syndicat.

Le Président a effectivement échangé avec Mr P. GENRE, mais sans résultat.

Mme ANDREZ s'interroge sur la possibilité pour la CCLMHD de financer à la fois les 500 000€ pour le SMMO et les futurs projets de la communauté.

Le Président confirme que la Communauté pourra financer ces dépenses et se base notamment sur l'étude menée par le cabinet STRATORIAL.

Mr LIEGON trouve le discours du Président bien optimiste. Pour lui, des augmentations d'impôts seront incontournables dans les années à venir.

Mr DEQUE précise que la Communauté de Communes peut compter sur la dynamique de ses bases fiscales pour trouver du financement.

Après ce large débat le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré et par 27 voix « pour », 1 voix « contre » et 10 abstentions décide :

- ***de valider la proposition pour 2018 soit une participation de 200 000€ + 12 000€ au titre des engagements de la CCHD.***
- ***de renouveler la convention pour l'année 2018 en tenant compte de ce nouveau montant et d'autoriser le Président à la signer***
- ***de valider le principe évoqué précédemment de participation pour les années suivantes, et qui fera l'objet d'une nouvelle convention et/ou d'une adhésion au SMMO, à approuver par le conseil communautaire.***

II Assainissement – Reprise des prêts des communes de l'ancienne CCHD

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Lacs et Montagnes du Haut Doubs, issue de la fusion de la CCMO2L avec la CCHD, est compétente en matière d'assainissement collectif et non-collectif sur l'ensemble de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2018.

Aussi, il informe l'assemblée qu'il est nécessaire que la CCLMHD reprenne les prêts contractés par les communes de l'ancienne CCHD pour financer les travaux de raccordement à l'assainissement, à savoir :

Commune	N° prêt	Organisme	Montant		Taux	annuité	Date échéance	
			origine	au 01/01/18			première	dernière
PETITE CHAUX	55009062501	CRCA	85 000.00 €	5 613.91 €	4.15%	5 730.80 €	30/12/2003	30/09/2018
VILLEDIEU	55024581676	CRCA IENA	631 000.00 €	254 184.00 €	4.87%	44 323.69 €	15/11/2005	15/11/2025
CHAUX NEUVE	55018231680	CRCA	27 500.00 €	6 863.84 €	4.00%	2 473.38 €	10/02/2006	10/02/2020
	55001953128	CRCA	53 358.00 €	13 428.56 €	0.35%	3 184.44 €	13/02/2002	13/11/2021
	55007688453	CRCA	200 000.00 €	79 698.01 €	4.54%	15 323.50 €	02/01/2004	02/07/2023
CHAPELLE BOIS	7086745	BANQUE POP	90 000.00 €	53 254.45 €	1.99%	5 756.32 €	25/03/2008	25/03/2028
BREY	7114866	BANQUE POP	210 000.00 €	168 743.35 €	2.50%	10 064.97 €	04/10/2010	04/12/2039

Mme GREUSARD constate pour certains prêts des taux élevés et demande si des démarches peuvent être faites pour renégocier les conditions.

Le Président répond que pour Villedieu le prêt est un Prêt IENA Souplesse et qu'il a fait l'objet d'un passage à taux fixe lors de la tension des Marchés financiers il y a quelques années.

Les explications entendues, le conseil communautaire décide à l'unanimité de valider la reprise de ces prêts et donne tout pouvoir au Président pour signer tous les documents nécessaires à cette décision.

Mr CHEVASSU profite de ce point pour rappeler que la question de la reprise ou non des résultats des budgets annexes « assainissement » des 13 communes de la CCHD par la CCLMHD n'a pas encore été tranchée.

III Harmonisation des taux fiscaux suite à la fusion

Le Président rappelle que dans le cadre de l'étude STRATORIAL, un point concernait l'impact de la fusion sur la fiscalité intercommunale et la fiscalité des communes membres en simulant la possibilité de lissage sur 0, 3, 8 ou 12 années.

Les simulations présentées à produits constants font ressortir :

		Taux		
		CCHD	CCMO2L	CCLMHD
Entreprises	CFE	13.06%	8.67%	9.79%
Ménages	TH	12.63%	7.72%	8.30%
	FB	11.02%	5.07%	5.91%
	FNB	18.44%	10.03%	13.65%

(Une copie de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 est diffusée à tous les conseillers communautaires).

- les taux harmonisés suivants : TH 8.30 %, TBF 5.91 %, TFNB 13.65 % et CFE 9.79 %
- pour les communes du territoire de l'ancienne CCMO2L, et pour une valeur locative moyenne, une augmentation des taux intercommunaux importante en termes de pourcentage mais en euros, elles représentent au maximum, 15 € pour le foncier bâti et 20 € pour la taxe d'habitation.
- pour les communes de l'ancien territoire de la CCHD, une baisse des taux intercommunaux qui sera compensée par une hausse des taux communaux nécessaire au financement des participations du SIVOM du Haut Doubs.

Dans ce contexte, le Président propose d'harmoniser les taux sur 2018, et donc de ne pas prévoir de lissage.

Après avoir entendu les explications du Président, le Conseil Communautaire décide par 31 voix « pour » et 7 voix « contre » :

- **de retenir les taux et produits attendus ci-dessous :**

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Taux 2018	Produits attendus 2018
Taxes d'habitation	26 431 000	8.30%	2 193 773
Foncier bâti	17 773 000	5.91%	1 050 384
Foncier Non bâti	1 877 000	13.65%	256 211
Cotis Foncière Entreprise	3 556 000	9.79%	348 132
TOTAL	49 637 000		3 848 500

- **de valider l'harmonisation des taux sur 2018**
- **de donner tout pouvoir au Président pour signer l'état de notification ainsi que toutes les autres pièces s'y rapportant.**

Informations diverses :

- Le Président informe le Conseil qu'un nouvel agent prendra ses fonctions le 22 avril prochain. Il s'agit de Mme SAILLARD Roselyne
- Le Président informe le conseil que dans le cadre du contrat de territoires le Département propose un nouveau partenariat avec les communes et intercommunalités. A ce titre il sera nécessaire de nommer 5 élus pour intégrer le Comité de Pilotage.
- Concernant les eaux pluviales, le Président informe le conseil que la Communauté a déjà réceptionné plusieurs dossiers et que cela l'inquiète pour deux raisons. La première est d'ordre budgétaire, la seconde concerne le personnel de la communauté qui ne pourra pas répondre à toutes les sollicitations. Il demande aux élus un peu de patience pour ces dossiers.

- M. G.DEQUE précise que les travaux concernant l'installation de la fibre pour le très haut débit avancent. Un schéma est disponible. Fin 2019 tout le territoire devrait être couvert. Attention cependant aux choix des opérateurs (Orange ne participe pas).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 00.

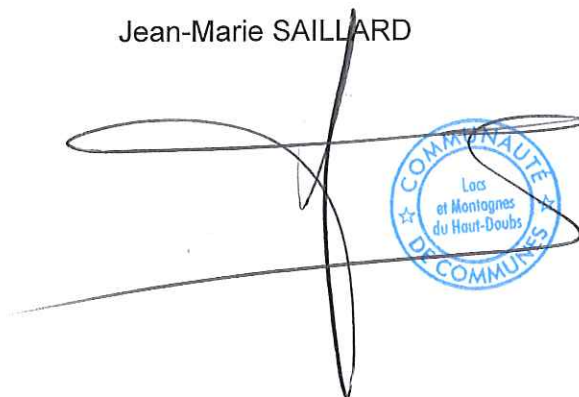
Le secrétaire de séance

Le Président

Sébastien POPULAIRE



Jean-Marie SAILLARD



COMMUNAUTÉ
Les
et Montagnes
du Haut-Doubs
COMMUNES

